

Réunion du Conseil Municipal du 28 JUIN 2019

Le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni vendredi 28 juin à 20 h 30. M. Jacques Barraud et Mme Stéphanie Granet étaient excusés. Mme Stéphanie Granet ayant donné pouvoir à M. Patrice Douix.

Appel d'offres voirie :

Pour la voirie du Bos, Pradelles et Bressoles : deux plis ont été déposés. L'entreprise moins disante est aussi celle qui offre les meilleurs délais d'intervention, le Conseil retient cette offre. Pour le dossier assainissement et voirie rue des Vignes, les deux offres reçues sont au-dessus de l'estimatif, le Conseil décide de procéder à une négociation.

Maîtrise œuvre boulangerie :

Le Conseil décide de confier au cabinet d'architecture BADA, ayant réalisé les estimations, la maîtrise d'œuvre pour la consultation et le suivi des travaux de la boulangerie.

Recomposition du Conseil Communautaire :

Le Conseil décide de ne pas retenir la proposition de droit commun et vote pour que soit appliqué un accord local permettant aux communes de Blesle et Paulhac de bénéficier d'un délégué communautaire supplémentaire lors de l'installation après les prochaines élections municipales.

Contrats copieurs :

Comme habituellement, la société KODEN propose au bout de 2 ans de revoir les contrats des photocopieurs en location. Le contrat proposé comporte un nouveau matériel plus performant et une baisse du prix des copies. Le Conseil accepte l'offre et propose que l'ancien remplace le photocopieur de l'école.

Raccordement ENEDIS :

Un devis de 2 067,12 € TTC est accepté afin de fournir une alimentation électrique au site du Moulin du Bos.

Avenant Bibliothèque :

Le Conseil Départemental propose de prolonger de 2 ans la convention avec la bibliothèque départementale ; accord à l'unanimité.

Rétrocession concession :

Suite à un courrier d'une personne ne résidant plus sur la Commune et désirant rétrocéder sa concession à la Commune, le Conseil donne son accord. Cette dernière fera l'objet d'une reprise avec remboursement au prorata de la durée restante.

Éclairage public :

Le Conseil vote pour la proposition du changement de 12 lanternes sans changement de mâts pour une somme de 5 103,03 €.

Droits de préemption :

Les biens cadastrés A 626 et A 723 sont laissés libre à la vente.

Questions diverses :

Une information est faite sur le passage du Comité Départemental des Villages Fleuris.

Une date est fixée pour une réunion avec le quartier de la Bessière au sujet du compostage et ouverte à d'autres thèmes.